

**La monstrance eucharistique, entre objet de procession et objet de dévotion**  
**(fin XIII<sup>e</sup> – fin XVI<sup>e</sup> s.)**



Avant de débiter ma communication, je souhaiterais remercier chaleureusement les organisateurs de ce congrès – en particulier M. Guy Massin Le Goff et M. Philippe George – pour m'avoir proposé de venir partager avec vous certaines de mes conclusions concernant l'étude et l'évolution d'une pièce importante du mobilier liturgique, à savoir la monstrance eucharistique (ou ostensor), au sein d'une société occidentale en pleines mutations, entre la fin du Moyen Âge et le début des Temps modernes. Dans le temps qu'il m'est imparti, je ne pourrais, bien évidemment, pas évoquer la totalité de cinq années de recherche. Je m'efforcerai donc d'orienter mon propos, en lien avec les problématiques du colloque, autour de deux axes principaux : je reviendrai tout d'abord sur la genèse et la typologie de l'objet liturgique au cours du bas Moyen Âge avant de focaliser mon attention, dans un second temps, sur le ou plutôt devrais-je dire, les usages de la monstrance dans le cadre de la Fête du Saint-Sacrement, mais également, comme nous le verrons ci-après, au sein de plusieurs autres moments importants du calendrier liturgique. J'espère qu'il en résultera une approche renouvelée de l'ustensile religieux, véritable objet de procession certes, mais aussi et surtout, véritable objet de dévotion de la part du fidèle.

Cependant, avant d'entrer de « plain-pied » – si je puis dire – dans mon étude, un petit point terminologique me semble au préalable nécessaire. Si aujourd'hui nous utilisons plus communément le mot « ostensor » (du verbe latin *ostendere* signifiant donner à voir) pour définir la pièce eucharistique, cette appellation est le fruit d'un héritage linguistique du début

du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est par conséquent, inconnue au Moyen âge et au début des Temps Modernes et le terme le plus couramment usité dans les sources textuelles est celui de « monstrance » (du verbe latin *monstrare*, signifiant également donner à voir). Cette dénomination n'est toutefois pas la seule à être employée : en effet, nous retrouvons également dans les inventaires et autres chartes de l'époque, les termes de *phylacterium*, custode, « Porte-Dieu », sacraire, Melchisédech, reliquaire à porter le *Corpus Domini*, joyau ou encore repositoire. Cette pluralité d'appellations reflète bien l'aura quelque peu mystérieuse, pour la mentalité médiévale, de la genèse de la pièce liturgique, empruntant aux reliquaires, custodes et autres ciboires certaines de ses composantes formelles.

### ■ GENESE ET TYPOLOGIES DE LA MONSTRANCE EUCHARISTIQUE

Ustensile majeur du mobilier religieux, l'ostensoir est finalement l'un des plus récents à être apparu dans le trésor d'église de l'Occident chrétien. En effet, on associe généralement l'année 1264, moment de l'institution de la Fête-Dieu par le pape Urbain IV, à celle de l'émergence des premières monstrances. Cependant, force est de constater que la pièce ne peut être considérée comme une création *ex-nihilo* de cette seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle résulte plutôt de nouvelles manifestations dévotionnelles qui tendent à s'imposer à partir des années 1200, dans lesquelles la figure de Dieu (et par conséquent celle du Christ), évolue fortement et où le besoin de voir pour croire devient une dominante essentielle du christianisme médiéval. D'un personnage divin et respecté, mais quelque peu lointain de



Christ sanglant, vision de saint Bernard et d'une religieuse, dessin à la plume sur papier, XV<sup>e</sup> siècle, Museum Schnütgen, Cologne.

l'époque romane, le Créateur devient une figure plus proche du simple croyant ; et sa nature humaine, par le biais de son fils mort sur la Croix, est dorénavant fortement soulignée. La dévotion au Christ de douleurs, par exemple, constitue l'un des aspects essentiels de la piété du bas Moyen Âge : de nombreuses images présentent ainsi un Christ souffrant et sanglant. Dans ce contexte, de nouvelles pratiques dévotionnelles émergent, telle *l'Imitatio Christi*. Chaque croyant est alors invité à revivre mentalement ou physiquement la *Vita Dolorosa* du Christ afin de ressentir de la compassion pour son Sacrifice, moyen particulièrement efficace pour

accéder à son salut personnel. Il se met alors en place des groupes pénitentiels dont les flagellants sont particulièrement symptomatiques. Parallèlement à cette nouvelle dévotion religieuse, la communauté des fidèles ressent le besoin de voir plus directement le Saint-Sacrement, lui-même étant « crédité » d'une importante aura apotropaïque. En effet, selon la croyance populaire, contempler de façon fréquente le *Corpus Christi* permet d'être protégé contre la *male mort* (ou mauvaise mort) et d'éloigner certaines maladies. En réponse à cette demande populaire de plus en plus pressante, l'Église met donc en place au début du XIII<sup>e</sup> siècle, le rite de l'élévation de l'hostie, après les paroles consécratoires de l'officiant (**DIAPO 3 et DIAPO 4\***). Un décret synodal d'Eudes de Sully, évêque de Paris entre 1196 et 1208, mentionne d'ailleurs cette pratique liturgique :



Élévation de l'hostie par l'officiant, ms. 149, fol. 154, XIII<sup>e</sup> siècle, Bibliothèque municipale, Charleville-Mézières.

*Lorsqu'ils commencent le Qui pridie en tenant l'hostie en mains, de ne pas élever celle-ci au point que le peuple puisse la voir, mais seulement à la hauteur de la poitrine jusqu'à ce qu'ils aient dit : Hoc est Corpus. C'est alors seulement qu'ils l'élèveront de façon que tous puissent la contempler.*

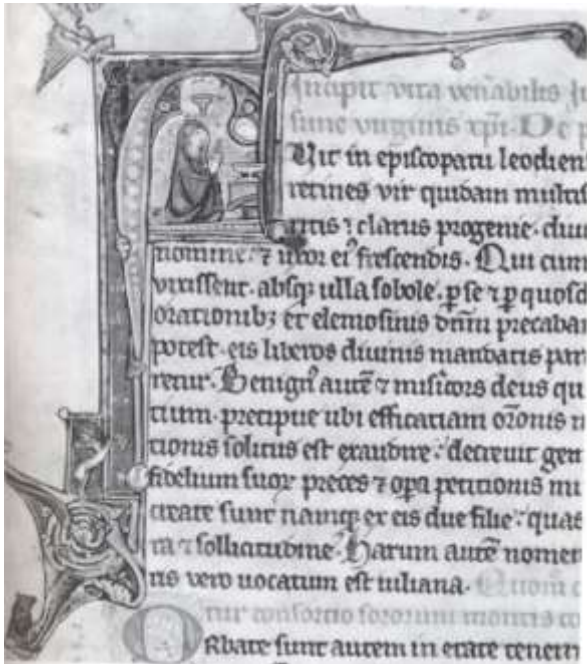
À l'instar de la dévotion à l'humanité du Christ, l'instauration de ce nouveau geste dans le rituel de la messe au début des années 1200 participe donc, et ce de manière incontestable, à l'émergence d'une nouvelle piété envers le Saint-Sacrement. Le désir de voir le *Corpus Christi* connaît d'ailleurs un tel engouement parmi les fidèles que certains n'hésitaient pas à courir de messe en messe afin de

voir le plus souvent possible la Sainte Hostie, sans toujours, cependant, attendre la fin du rite liturgique. Ajoutons à ces deux facteurs clés, l'importance de la dévotion eucharistique dans la religiosité féminine. Parmi ces



Élévation de l'hostie au cours de la messe avec le son de la cloche, ms. Français 13342, fol. 47, vers 1320, Bibliothèque Nationale de France, Paris.

grandes figures de saintes, Marie d'Oignies et plus encore Julienne du Mont-Cornillon



Vision miraculeuse de sainte Julienne du Mont-Cornillon,  
Vitae Julianae, ms. 945, fol. 2v, vers 1280, Hainaut,  
Bibliothèque de l'Arsenal, Paris.

peuvent être considérées comme les réelles

« promotrices » du culte eucharistique. Dans

la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les visions

mystiques de sainte Julienne, notamment, qui

aurait vu en songe la pleine lune sans nuages,

transpercée en son centre d'une ligne noire et

obscur, coupant en deux le disque lunaire,

furent interprétées comme le fait qu'il

manquait une festivité dans le calendrier

liturgique chrétien : celle dédiée au *Corpus*

*Christi*. Sans revenir ici sur l'historique

complet de la Fête-Dieu, je rappellerai

toutefois qu'elle fut instituée une première fois

par le pape Urbain IV grâce aux instances de

sainte Julienne dans sa bulle *Transiturus de hoc*

*mundo* du 11 août 1264. Le pontife fixe ainsi la célébration de cette nouvelle Solennité le

jeudi après le dimanche qui suit la Pentecôte et impose un office propre à la fête. Cependant,

en cette seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la Fête du Saint-Sacrement est de portée

essentiellement locale (nord de l'Europe et en particulier à Liège, « berceau de la Fête ») et il

faut encore attendre deux nouveaux actes pontificaux en 1311 et en 1317 pour que la festivité

soit officiellement instituée, avec un certain faste, dans toute la Chrétienté occidentale. Si l'on

regarde plus attentivement les différents textes de

« fondation » de la Solennité, aucune mention n'est faite d'un

quelconque objet vitré ou ajouré servant à présenter l'hostie

consacrée. Il convient donc de se tourner vers les objets eux-

mêmes pour tenter de définir un groupe des premières

monstrances eucharistiques antérieures à 1317.

C'est à une grande figure locale, Monseigneur Barbier

de Montault que nous devons l'étude des plus anciennes

monstrances eucharistiques conservées, datables entre les

dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle et les premières années du



M<sup>re</sup> X. BARBIER DE MONTAULT  
PRÉLAT DE LA SABBOTTE DE LA SABBOTTE

XIV<sup>e</sup> siècle. Pour le prélat, elles étaient au nombre de trois : la monstrance d'Herkenrode



Monstrance eucharistique de l'abbaye d'Herkenrode (Brabant), 1286.

celle de Bari (**DIAPO 9**) et le « Porte-Dieu » du Vatican.

Sans reprendre ici l'ensemble de son argumentaire, au

demeurant extrêmement intéressant, il convient

néanmoins de remettre aujourd'hui en question

l'existence de cette « Triade capitoline » si je puis dire,

noyau essentiel dans le cours de cette démonstration.

Reprenons un à un ces objets : la monstrance

d'Herkenrode, mise actuellement au dépôt au musée de

Hasselt (province du Limbourg en Belgique), de part sa

structure en tourelle la présence d'un poinçon et d'une

inscription est tout à fait caractéristique de la production

des orfèvres parisiens entre les années 1250-1300 :

*Anno d(o)m(ini) m cc LXXX VI fecit istud vas fieri d(omi)na Heilewigis de dist priorissa i(n) herke(n)rode cui(us) (com)memoratio i(n) per(pe)tuu(m) cum fidelibus habeatur (« En l'année du Seigneur 1286, la noble dame Heilewigis (Aleyde ?) de Diest, prieure d'Herkenrode, a fait faire ce vase, dont la mémoire demeure à jamais avec les fidèles. »)*

Grâce à cette inscription, on peut donc considérer l'année 1286 présente sur le socle comme un indice relativement fiable pour sa datation dans la mesure où la pièce nous est parvenue dans un remarquable état de conservation – avec très peu de modifications ultérieures si ce n'est une nouvelle dorure complète au XIX<sup>e</sup> siècle. Le second objet également cité par Barbier de Montault appartient aux collections vaticanes. Malheureusement, le peu de renseignements que nous fournit l'auteur, hormis une courte description de l'œuvre, ne m'a pas permis à l'heure actuelle, de la localiser dans les collections de la Cité pontificale. Toutefois, l'usage de certains termes usités par le prélat dans son court descriptif – tel que le nœud décoré de feuilles de marronniers, les fenêtres triflées et son agencement architectural – laisse à penser qu'il s'agit bien d'une œuvre de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> ou du tout début du XIV<sup>e</sup> siècle. Bien plus problématique est la dernière pièce de ce corpus, conservée dans le trésor de la basilique Saint-Nicolas de Bari. Réalisé dans le milieu vénitien, l'objet abrite aujourd'hui un fragment du bras de saint Sébastien martyr. Les sources manuscrites et une tradition locale ont fait de cette pièce un don de Charles II d'Anjou en l'année 1296, mais sa fonction initiale de « Porte-Dieu » n'est, à mon sens, nullement attestée dans la mesure où de nombreuses

modifications – en particulier le rajout d’une partie vitrée, décorée de colonnettes à chapiteaux corinthiens, aux environs des années 1600 – rendent difficiles son analyse. Au sommet de la pièce, la présence d’un ange déployant un phylactère avec l’inscription *Hic est corpus Domini* a souvent fait écrire aux chercheurs qu’il s’agissait bien de l’une des toutes premières monstrances eucharistiques. Or, cette formulation *Hic est corpus Domini* (Ici est le *corpus Domini*) peut également renvoyer à des ciboires ou pyxides, qui contiennent eux-aussi le Saint-Sacrement mais qui ne sont pas ajourés. De plus, si l’on a retiré (virtuellement) l’élément vitré de l’objet, on obtient alors



Reliquaire du bras de saint Sébastien Martyr, début du XIV<sup>e</sup> siècle, trésor de la cathédrale, Bari.



Ciboire pédiculé, début du XIV<sup>e</sup> siècle, couvent des dominicains de Quejana, Espagne.

une structure finalement plus stable et très proche d’un ciboire pédiculé. On en connaît d’ailleurs un, sorti des mêmes ateliers vénitiens au début du XIV<sup>e</sup> siècle et aujourd’hui conservé au couvent des Dominicains de Quejana en Espagne. Il me semble donc que cette dernière pièce doit être retirée du groupe des premières monstrances dans la mesure où elle devait initialement servir de réserve au *Corpus Christi* mais en aucun cas de « Porte-Dieu » lors de la Fête du *Corpus Christi*.

Que pouvons-nous donc en déduire ? Dans les toutes dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, il semblerait que le premier type d’ostensoir à s’imposer dans le nord de l’Europe soit celui en forme de tour, véritable micro-architecture dont la monstrance d’Herkenrode est l’un des plus beaux exemples. Cette structure en tourelle, qui renvoie de manière symbolique, à la Jérusalem Céleste dans laquelle le Christ/Hostie trône majestueusement en son centre, connaît jusqu’au XVIII<sup>e</sup> siècle un réel engouement et une grande expansion géographique dans toute la Chrétienté occidentale. Celle-ci est d’ailleurs très influencée par la forme de certains reliquaires ajourés, l’un et l’autre étant intimement liés : d’ailleurs en cas d’absence de lunule eucharistique, il devient parfois difficile de déterminer s’il s’agit d’une monstrance eucharistique ou bien d’un réceptacle d’un corps saint. En dehors de ce premier type – certes le plus répandu -, deux autres structures de la pièce liturgique peuvent encore être évoquées : un modèle propre à l’aire méridionale de la France (en particulier le limousin), qui se compose d’un cylindre de verre horizontal pour contenir des reliques surmonté d’un fronton



Le modèle « français » : entre reliquaire et monstrance eucharistique.

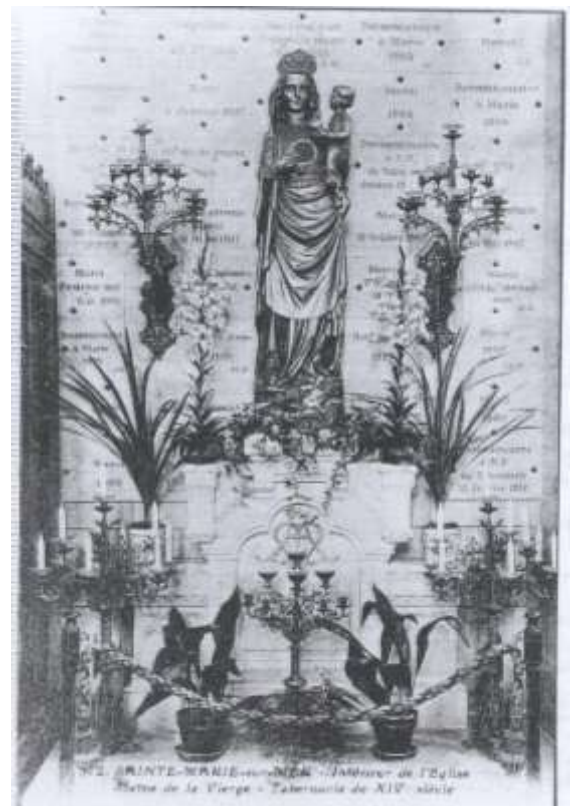
en cuivre ajouré par une lunule eucharistique; et un second, typiquement ibérique, qui tend rapidement vers une monumentalité, véritable « montagne d'orfèvrerie » à plusieurs niveaux, dont les créations de l'orfèvre Juan de Arfe y Villafañe constituent, au XVI<sup>e</sup> siècle, les meilleurs représentants. Outre ces trois principaux ensembles typologiques, les orfèvres du Moyen âge ont su également élaborer d'autres formes, parfois complexes, telle que la statue-monstrance, la croix-reliquaire-monstrance ou encore le ciboire-ostensoir... Cette diversité d'un même objet liturgique tend cependant à une finalité

première : magnifier le Christ/Hostie lors des festivités en son honneur. Quelles sont justement le ou

les usages de la monstrance ?



Le modèle ibérique : une structure à étagements.



Une statue-monstrance (?) : la Vierge du tabernacle de Sainte-Marie de Pornic, XIVE s. (?).

## ■ LES USAGES DE LA MONSTRANCE : DE LA PROCESSION À LA DEVOTION

Si l'on s'en tient à la définition *stricto sensu* de la pièce liturgique, la monstrance est donc un objet ajouré servant à exposer l'hostie consacrée et utilisée lors des festivités en l'honneur du Saint-Sacrement, qui ont lieu une fois par an, et dans lesquelles l'adoration, la procession et la bénédiction constituent les trois temps forts (pour simplifier). Or, l'étude de certains textes



Procession du Saint-Sacrement, ms. 656, fol. 272v, XVe siècle, Bibliothèque municipale, Lyon.

montre qu'une utilisation annuelle de l'objet eucharistique est certes fortement réaffirmée par les autorités ecclésiastiques mais elle reste surtout cantonnée au domaine du souhait. Et nous touchons peut être ici à l'un des paradoxes de la société médiévale qui considère qu'un usage répété du « Porte-Dieu » ne peut finalement pas nuire au Salut du fidèle. Dès lors, l'ustensile liturgique est usité bien plus fréquemment que ne l'autorise officiellement le droit canon : on le retrouve ainsi lors de certaines « nécessités extraordinaires » telles que les grandes processions en périodes d'épidémies (notamment de la peste), parfois durant les Rogations pour protéger les récoltes ou encore afin de prévenir certains conflits armés. Le caractère apotropaïque du *Corpus Christi* et, par association, de la pièce d'orfèvrerie apparaît alors pour la communauté des croyants, comme le meilleur « rempart » au sein d'une société du bas



Moyen Âge particulièrement violente. En parallèle à ces usages collectifs, se développent également des ostensions privées. En échange d'une certaine somme d'argent, des membres de la bourgeoisie, de la noblesse ou encore de hauts ecclésiastiques avaient la possibilité de contempler l'hostie consacrée : dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, Charles Desmaseures, chanoine de l'Église de Laon, demande qu'au cours de son service anniversaire soit exposée la monstrance sur l'autel de la cathédrale. Il fixe ainsi les différentes modalités financières inhérentes à sa propre cérémonie. De même, nous savons que pour faciliter certains accouchements, on pouvait avoir recours à l'exposition de la pièce liturgique.

Face à ces usages répétés de la monstrance, l'Église tente donc de légiférer. Dès les années 1400, des décisions sont prises pour restreindre fortement sa fréquente exposition. À Passau en 1416 puis au concile provincial de Cologne de 1452, Nicolas de Cues, légat du pape Nicolas V, ordonne que pour rendre *plus d'honneur au Saint-Sacrement (...), il ne soit aucunement exposé ni porté à découvert en quelque monstrance que ce soit, sinon durant la très sainte Fête du Corps de Dieu et ses octaves*. On constate toutefois que, malgré ces



Ostensoir-Soleil, XV<sup>e</sup> s. (pied) et XVI<sup>e</sup> s. (soleil), Musée de Cluny, Paris, inv. Cl. 992.

interdictions, l'usage de la monstrance est de plus en plus fréquent et devient, à l'orée du XVI<sup>e</sup> siècle, une composante essentielle de la religiosité des fidèles. C'est en partie sur ces trop nombreux abus que se fondent les premières attaques lancées à l'encontre de l'Église par les mouvements contestataires. Au cours de ce siècle, se cristallisent en effet des conflits autour du culte eucharistique, avec d'un côté, Luther et Calvin en tête, rejetant l'adoration à un « Dieu de Pain » et de l'autre, les Papistes, fervents défenseurs du christocentrisme et de la dévotion à l'hostie. Pour la pièce liturgique, il en résultera l'apparition d'une nouvelle forme – le soleil type que nous connaissons encore aujourd'hui, en lien avec l'idée d'un Christ-Helios, protecteur de la « bonne communauté des

croyants » face au ténébrisme du courant contestataire – et surtout, une mise en scène magnifiée du Saint-Sacrement et de son réceptacle orfèvré dans et à l’extérieur de l’édifice religieux conduisant ainsi au fameux décret sur l’Eucharistie de 1551 du Concile de Trente :

*« Si quelqu’un dit que, dans le Saint Sacrement de l’Eucharistie, le Christ, Fils unique de Dieu, ne doit pas être adoré d’un culte de latrie, même extérieur et que, en conséquence, il ne doit pas être vénéré par une célébration festive particulière, ni être porté solennellement en procession selon le rite ou la coutume louables et universels de la sainte Église, ni être proposé publiquement à l’adoration du peuple, ceux qui l’adorent étant des idolâtres : qu’il soit anathème ».*

Sans aller plus avant dans cette question, je souhaiterai terminer cette communication, autour d’une réflexion menée à partir de quelques objets. J’aimerais en effet mettre en évidence un groupe bien spécifique de pièces liturgiques que l’on pourrait qualifier d’œuvres d’apparat – servant uniquement à l’adoration du *Corpus Christi* dans l’édifice ecclésial. Celles-ci, généralement réalisées en métaux précieux, sont avant tout des « ex-votos » offerts à Dieu, en remerciement d’une grâce ou d’un enrichissement personnel ou familial. Tel est notamment le cas de la monstrance du monastère Santa Maria de Bélem, commandée en 1503 par le roi du Portugal Manuel I<sup>er</sup> au célèbre orfèvre-poète Gil Vicente. Cette pièce, réalisée selon la tradition avec les premiers lingots d’or rapportés d’Afrique de l’Est par Vasco de Gama, est une œuvre exceptionnelle, tant par la préciosité des matériaux utilisés que par la finesse de

son décor, comprenant de petites sculptures d’émail sur ronde bosse d’or. De même, le nœud, par lequel l’objet doit être normalement tenu, est élégamment ouvragé de motifs héraldiques en relief : il est par conséquent très fragile et reste difficilement manipulable. Le « Porte-

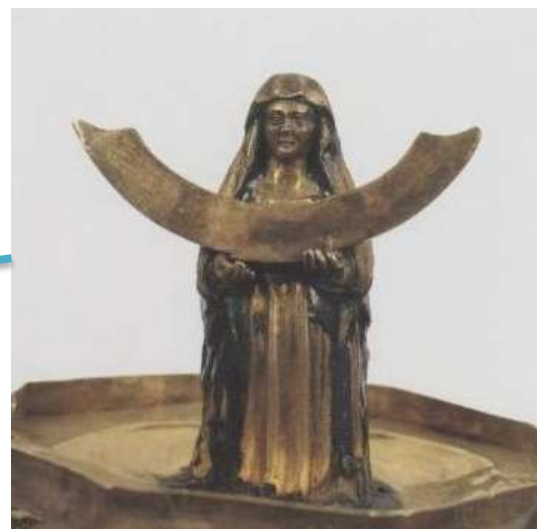


Dieu » de Bélem est donc d’abord, un précieux ex-voto offert à la communauté religieuse par Manuel I<sup>er</sup>, en remerciement de l’extension territoriale de son royaume. Mais on est également en droit d’émettre quelques réserves quant à une utilisation processionnelle de la pièce.

Monstrance eucharistique, 1506, Gil Vicente, Santa Maria de Belém, Museu Nacional de Arte Antiga, inv. MNAA 740, Lisbonne.



Il en va de même avec les monstrances eucharistiques de Pordenone, d'Atessa, de Gemone ou encore de Francavilla al Mare, aux importants nœuds architecturés et émaillés : véritables chefs-d'œuvre d'orfèvrerie du XV<sup>e</sup> siècle, ces objets, tous les quatre de provenance italienne, servent principalement d'écrins majestueux à l'adoration sur l'autel, de la Sainte Hostie, la « plus précieuse des reliques » telle qu'elle fut décrite, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, sous la plume du théologien Bernard de Parentinis. Cette distinction entre des pièces eucharistiques dites « d'adoration » et d'autres « de procession » pourrait sans doute expliquer la présence, au sein d'un même trésor d'église, d'un ou de plusieurs ostensoirs à une date donnée. Cependant, il ne s'agit ici que d'une courte réflexion conclusive sur ces pièces importantes du mobilier liturgique qui, je l'espère, trouvera quelques échos au cours de notre discussion.



Monstrance eucharistique, 1413, trésor de l'église San Franco, Francavilla al Mare.